

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE KICK BOXING, MUAY THAÏ ET DISCIPLINES ASSOCIEES**
représentée par son président, Monsieur Nadir ALLOUACHE
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 50745873500028

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

N.A

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 176 000 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2017 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 176 000 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **227 718 €**.

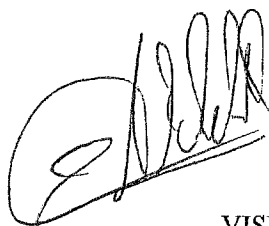
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le **25 JUIL. 2017**

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE KICK BOXING, MUAY
THAI ET DISCIPLINES ASSOCIEES



LA DIRECTRICE DES SPORTS

Laurence LEFEVRE

WISE LE 21.07.2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2020246638

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires							
	Nombre de licences	37071		44318	50000		55000
	Nombre d'ATP	0		0	0		
	Nombre total de licences et d'ATP	37071		44318	50000		55000
	Nombre et taux de licences féminines	7244 (19,54%)		9752 (22%)	8500 (17%)		9500 (17,27%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)		(%)	(%)		(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	8816 (23,78%)		11918 (26,89%)	(%)		(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0		0	0		
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Solidité financière	68,19		0	60,0 %		60,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives							
	Rang sportif de la France	7		0	8		8
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs							
	Taux de suivi médical complet – SHN	%		%	%		%
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	%		%	%		%
Emplois d'avenir							
	Nombre d'emplois d'avenir	1		1	0		
Lettres de missions signées dans CTS-Web							
	Nombre et taux de lettres de missions signées	3 (100%)		3 (100%)	%		%
Objectifs partagés		N-2		N-1		N	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Sécurisation de la pratique compétitive - réduction des "KO"	Taux de mise "hors combat" sur l'ensemble des compétitions fédérales (Hors Galas)	4%			2 %		2 %
Sécurisation de la pratique compétitive - augmentation de la pratique compétitive	Taux de licenciés participants aux compétitions fédérales (Hors Galas)	8,4%			10 %		11 %

N.A

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Pratique féminine - développement	Taux de compétitrices parmi les licenciées féminines	6,1%		15 %	20 %
Renforcement de la pratique "jeune" - moins de 18 ans	Taux de licenciés compétiteurs de moins de 18 ans (jusqu'à junior)	NC			
Accompagnement médical lors de la préparation et le déroulement des compétitions internationales de référence (CM et CE)	présence médicale et paramédicale sur les stages et compétitions identifiés (9 actions)	9		9	9
Formation des éducateurs bénévoles	Nombre de stagiaires sur les formations fédérales (BMF1 à BMF3)	1003		1000	1000
Regroupement des cadres techniques et des dirigeants	Nombre de participants au séminaire	41		70	70
Renforcement de la pratique "jeune" - moins de 18 ans	Taux de licenciés de moins de 18 ans (jusqu'à junior)	33%		40 %	40 %

N.A

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	256 500 €	139 000 €	110 000 €	146 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	256 500 €	139 000 €	110 000 €	146 500 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	136 500 €	65 000 €	53 000 €	83 500 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives				
Action 1	384 000 €	117 000 €	11 000 €	373 000 €
Programmes d'échanges internationaux	42 500 €	8 000 €	5 000 €	37 500 €
Action 2	42 500 €	8 000 €	5 000 €	37 500 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	311 500 €	101 000 €	0 €	311 500 €
Action 3	311 500 €	101 000 €	0 €	311 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	30 000 €	8 000 €	6 000 €	24 000 €
Formation des éducateurs bénévoles				
Action 4	30 000 €	8 000 €	6 000 €	24 000 €
Professionnalisation de l'activité	201 500 €	100 000 €	55 000 €	146 500 €
Sécurisation de la pratique compétitive - réduction des "KO"				
Action 3	201 500 €	100 000 €	55 000 €	146 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	11 500 €	4 000 €	0 €	11 500 €
TOTAL	853 500 €	360 000 €	176 000 €	677 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

- €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

176 000 €

N.A

IDENTIFICATION BANCAIRE			
<i>Cadre destiné au destinataire</i>			
<i>Titulaire du compte (Account owner)</i>			
FFKMDA			
<i>Identification nationale Relevé d'Identité Bancaire - RIB</i>			
SOCIETE GENERALE LE RAINCY ENTREPRISES banque guichet numéro de compte clé 30003 04268 00037260060 47			
<i>Identification internationale (International Bank Account Number - IBAN)</i>			
IBAN : FR76 30003 04268 00037260060 47			
Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPP			

IDENTIFICATION BANCAIRE			
<i>Cadre destiné au destinataire</i>			
<i>Titulaire du compte (Account owner)</i>			
FFKMDA			
<i>Identification nationale Relevé d'Identité Bancaire - RIB</i>			
SOCIETE GENERALE LE RAINCY ENTREPRISES banque guichet numéro de compte clé 30003 04268 00037260060 47			
<i>Identification internationale (International Bank Account Number - IBAN)</i>			
IBAN : FR76 30003 04268 00037260060 47			
Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPP			

IDENTIFICATION BANCAIRE			
<i>Cadre destiné au destinataire</i>			
<i>Titulaire du compte (Account owner)</i>			
FFKMDA			
<i>Identification nationale Relevé d'Identité Bancaire - RIB</i>			
SOCIETE GENERALE LE RAINCY ENTREPRISES banque guichet numéro de compte clé 30003 04268 00037260060 47			
<i>Identification internationale (International Bank Account Number - IBAN)</i>			
IBAN : FR76 30003 04268 00037260060 47			
Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPP			

IDENTIFICATION BANCAIRE			
<i>Cadre destiné au destinataire</i>			
<i>Titulaire du compte (Account owner)</i>			
FFKMDA			
<i>Identification nationale Relevé d'Identité Bancaire - RIB</i>			
SOCIETE GENERALE LE RAINCY ENTREPRISES banque guichet numéro de compte clé 30003 04268 00037260060 47			
<i>Identification internationale (International Bank Account Number - IBAN)</i>			
IBAN : FR76 30003 04268 00037260060 47			
Adresse Swift (Code BIC) : SOGEFRPP			